

Entretien de Marie-Luce Penchard avec la délégation de la Ora te Fenua

Le 9 septembre 2010 à 10:43 | source: Tahitipresse |

Jean-Christophe Bouissou et Emma Algan, représentants la Ora te Fenua à l'assemblée de la Polynésie française, ont aussi été reçus par Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer, avec laquelle ils ont eu des "discussions franches et courtoises" portant notamment sur la situation politique, économique et sociale de la Polynésie française.

Après avoir pris connaissance du rapport détaillé de la mission Barthélémy, la délégation IOTF s'est déclarée satisfaite de la prise en compte de sa proposition d'inclure dans le statut une nouvelle disposition relative à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement du Pays (SAD), indique un communiqué de la délégation. Cet outil, indispensable à la planification d'une vision à moyen et long termes, constitue un véritable rempart contre le "nomadisme" économique et social initié par les changements intempestifs d'orientation politique par les gouvernements successifs.

IOTF d'accord sur la mise œuvre d'une nouvelle loi électorale type régional

Jean-Christophe Bouissou et Emma Algan se sont déclarés favorables à la mise en œuvre d'un mode de scrutin permettant de rééquilibrer le poids des archipels au regard de la situation des îles du vent. En revanche, ils estiment que le morcellement de l'île de Tahiti (proposition formulée par les groupes de la majorité) accentuera l'incertitude dans la résolution du problème de l'instabilité.

IOTF d'accord aussi pour réduire le nombre de ministres

Pour IOTF, la proposition de la Ministre de fixer le nombre de mandats du Président à deux et de réduire la taille du gouvernement, rejoint la volonté exprimée par le groupe parlementaire auprès de la mission Barthélémy. Jean-Christophe Bouissou estime néanmoins que restreindre à 7 ministres rendrait plus difficile la mise en œuvre de tout programme politique. Aussi, IOTF a proposé de limiter cette diminution à 10 ministres, hors président et vice-président.

Rendre plus difficile la motion de défiance : Une mesure de bon sens partagée par IOTF

L'obligation du dépôt d'une motion de défiance par une majorité absolue fait également partie des préconisations formulées par IOTF auprès de la mission Barthélémy. Toutefois, la délégation IOTF a fait part à Marie-Luce Penchard des risques de blocage institutionnel issus de la non-adoption - par un collège de 3/5 des élus de l'assemblée - d'une motion défiance.

En effet, un changement de majorité n'atteignant pas les 3/5 des représentants, aboutirait sur le maintien d'un gouvernement qui ne peut faire adopter des actes fondamentaux tel un budget. Cette situation amènerait de facto un blocage du fonctionnement des institutions et obligerait inéluctablement le Président de la République - dans l'exercice de ses prérogatives - à procéder à la dissolution de l'assemblée sur demande expresse du conseil des ministres polynésien.

Le processus à la calédonienne pour la Polynésie ? Un non-sens, car la vérité est ailleurs...

Enfin, la polémique actuelle sur l'ultime solution proposée dans le rapport Barthélémy pour résoudre le problème de la stabilité politique en Polynésie française, apparaît aux yeux du groupe IOTF comme une interpellation de la classe politique sous forme de clin d'œil. L'accession de la Polynésie à l'indépendance n'est pas le sujet de préoccupation de la population, laquelle s'est exprimée systématiquement pour le maintien du pays au sein de la République.